Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260706-20260706_07-DE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 29 juin 2026 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 29 juin 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 09 JUIL. 2026 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 09 JUIL. 2026	***Le 6 juillet 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : Lorette BIAN, pvr à Françoise BIDAN, Tony CONSTANTY, pvr à Francis LE BIAN, Emmanuel RINNERT, pvr à Morgane KERARVRAN et Philippe HAMON, pvr à Mélanie LEVEN.* *Thierry STIENNE est désigné en tant que secrétaire de séance.*

20260706.07 Adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)

Elue rapporteure : Mélanie LEVEN, conseillère municipale déléguée aux associations et aux sports.
Question présentée dans la note de synthèse – compte rendu de la commission finances du 22 juin 2026 transmise aux élus à l'appui de la convocation du Conseil.

Dans le prolongement de l'obtention du label Ville active et sportive, il est proposé que la commune adhère à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES), principal réseau national dédié aux politiques publiques sportives locales.

Cette adhésion permettra à la commune de bénéficier d'un réseau d'échanges et de partage d'expériences avec de nombreuses collectivités, d'un accès privilégié à une veille juridique et technique ainsi qu'à des ressources consacrées au développement des politiques sportives.

L'ANDES accompagne notamment les collectivités sur des thématiques telles que le sport-santé, l'accès au sport pour tous, le développement des pratiques, la rénovation et la gestion des équipements sportifs, l'organisation des manifestations, la recherche de financements ou encore l'évolution des politiques publiques du sport.
Interlocuteur reconnu de l'État, de l'Agence Nationale du Sport, des fédérations et des principales associations d'élus, elle permet également aux petites communes de bénéficier d'une capacité de veille, d'expertise et de représentation qu'elles ne pourraient mobiliser seules.

Pour une commune de la strate démographique du Conquet, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 121 €, ce qui apparaît particulièrement modeste au regard des services proposés et de l'intérêt de cette adhésion pour accompagner la politique sportive communale.

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260706-20260706_07-DE

Sur proposition du Maire,
Ouï les exposés du Maire et de la conseillère municipale déléguée aux associations et aux sports,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu sa délibération en date du 3 mars 2026 approuvant le budget communal,
Vu l'avis unanime des membres de la commission finances et administration générale, formulé à l'occasion d'une réunion ouverte à l'ensemble des élus intéressés, le 22 juin 2026,
Considérant qu'il est important de faire vivre le label « ville active et sportive », et que l'adhésion à l'ANDES y contribuera activement,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Sollicite l'adhésion de la commune du Conquet à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport.

Le Conquet, le 6 juillet 2026
Le Maire, Jean-Luc MILIN

